

ROCHEFORT ET MARCHE-EN-FAMENNE**Les deux Communes
réfléchissent à une fusion****● Dossier réalisé par Julien BIL et Philippe CARROZZA. Photos et vidéos: Claudy PETIT****En quoi une fusion entre les Communes de Marche et Rochefort a-t-elle du sens selon vous ?****André Bouchat**

Lorsque j'ai émis cette idée, voici quelques années, il n'y avait à l'époque aucune contrepartie financière comme le projette aujourd'hui la ministre De Bue. Notre réflexion existait déjà bien avant la proposition de cet incitant financier. Je pense effectivement que Rochefort et Marche auraient tout à gagner si on pouvait créer une agglomération atteignant le seuil critique de 30 000 habitants pour pouvoir concurrencer les Communes du sillon Sambre et Meuse, vers lesquelles se dirigent énormément de subsides.

Alors nous pourrions « polliniser » l'économie de nos deux Communes. Aujourd'hui, à l'heure où l'emploi a tendance à migrer vers les métropoles, et cela s'accroîtra encore dans le futur, il faut constituer un pôle suffisamment rayonnant pour continuer à attirer l'emploi, la créativité. Et nous occupons, à ce titre, une position stratégique, avec l'E411 sur le territoire rochefortois, la Nationale 4 et la N63 vers Liège à Marche. Marche constitue déjà un pôle important au niveau de l'emploi. Une fusion permettrait de renforcer encore l'attractivité de toute la Famenne.

François Bellot

Les prévisionnistes ne cessent d'annoncer que l'on se dirige vers une plus grande concentration urbaine. Marche compte environ 17 500 habitants, Rochefort environ 12 500. Si l'on veut continuer à exister, à tirer notre épingle du jeu, face aux Communes plus importantes, nous

aurions tout intérêt à unir nos forces. Il n'est plus imaginable aujourd'hui que chaque commune dispose de sa propre piscine, de sa propre piste d'athlétisme, de son propre système de taxi social... Une fusion permettrait de ne plus se faire concurrence sur un même territoire. Cela permettrait de mutualiser nos services, de réaliser de substantielles économies d'échelle.

Nous profitons encore d'une position stratégique sur l'axe lotharingien, à une heure de Bruxelles et de Luxembourg. On a tout intérêt à constituer un pôle économique fort au milieu de cet axe. Je pense qu'à terme, des rapprochements seront indispensables parce que les défis auxquels les Communes seront confrontées dépassent parfois leur capacité à y faire face. On peut par exemple penser au défi de l'e-commerce. Constituer un tel pôle nous permettrait de capter la créativité et d'attirer différentes plates-formes actives dans le domaine.

Pierre-Yves Dermagne

Je partage tous les constats évoqués plus haut. Mais avant de parler de tout projet de fusion, la première question à se poser est de savoir comment continuer et faire évoluer nos collaborations dans le cadre de notre bassin de vie commun. Comme via le Pays de Famenne par exemple. Et surtout comment continuer à les financer. Ce que les citoyens attendent surtout, ce sont des services de qualité. ■

PAPIERS, SVP**André Bouchat, 79 ans
(cdH) : bourgmestre de
Marche depuis 1986.****Ancien sénateur coopté
de 87-95 et député
wallon de 95 à 2014.****François Bellot, 64 ans,
(MR) : ministre fédéral
de la Mobilité : ancien
bourgmestre de
Rochefort (de 2001 au
3 décembre 2018).****Pierre-Yves Dermagne,
38 ans (PS) : bourgmestre
de Rochefort ; député
wallon et de la
Communauté française
depuis 2014 ; ancien
ministre wallon des
Pouvoirs locaux de
janvier à juillet 2017.**

Ce sont les citoyens qui décideront

En quoi Marche et Rochefort sont-elles complémentaires ?

André Bouchat : Nous partageons les mêmes mentalités. On fait partie du même bassin de vie, même si nous dépendons de deux provinces différentes (Namur et Luxembourg). Nous avons la même histoire.

François Bellot : Sur le plan sociologique, les habitants de nos deux communes sont plutôt interactifs, mobiles. Chacun profite des services économiques culturels, sociaux... de nos deux communes. On fait ses achats à Marche, on visite les grottes de Han ou on s'amuse au festival du Rire. On passe presque sans s'en

apercevoir de Marche à Rochefort et inversement. Quelque 580 Rochefortois vont quotidiennement travailler à Marche, et 240 Marchois font le chemin inverse.

Marche et Rochefort collaborent déjà dans bien des domaines, non ?

François Bellot : Effectivement. On peut penser au domaine de la Santé, avec Vivalia, intercommunale à laquelle Rochefort a adhéré il y a une quinzaine d'années.

Dans le domaine touristique via le Géopark ou la même Maison de tourisme. Mais aussi et surtout via le Pays de Famenne (NDLR : qui regroupe les Communes de Marche, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze). Pays de Famenne qui depuis plus de dix ans, nous a déjà permis de réaliser beaucoup de belles choses (le réseau de voies lentes et son système de points nœuds, le GAL RoMaNa, une Web TV...).

André Bouchat : Le hic est que nous fonctionnons actuellement comme une ASBL de bourgmestres qui va chercher des subsides. Or, il n'y a rien de plus fragile juridiquement qu'une ASBL. Il faut aller plus loin pour réaliser des économies d'échelle, attirer des talents.

Pierre-Yves Dermagne : Le Pays de Famenne est un laboratoire parfait, un véritable club de réflexion pour envisager ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas en termes de collaborations, pour pouvoir éventuellement un

Le projet de la ministre De Bue ne s'adresse-t-il pas en priorité aux petites communes ?

François Bellot : Effectivement, mais je pense que là n'est pas le problème. Cela pourrait facilement s'arranger et faire l'objet d'un amendement. Nous pourrions, pourquoi pas, servir de projet pilote, mais cela sera difficile avant les élections de mai.

« Le Pays de Famenne est un laboratoire parfait, un club de réflexion. »

P.-Y. DERMAGNE

Comment vont réagir les Rochefortois et Marchois ?

Pierre-Yves Dermagne : Si fusion il doit y avoir, elle ne pourra de toute manière se faire qu'en concertation avec les Marchois et les Rochefortois. Ils doivent être associés en priorité à cette réflexion et devraient, à mon sens, se prononcer sur cette idée à un moment ou à un autre.

François Bellot : Pourquoi pas via une consultation populaire ? Je rappellerai qu'en 1976, réaliser la fusion des Communes ne fut pas un long fleuve tranquille. Il faut dépasser les cloisonnements. Il y a des solutions à tout. Il y a deux ans, quand nous avons émis cette idée avec André Bouchat, des citoyens s'y étaient montrés favorables. J'avais reçu beaucoup d'avis constructifs. Cette question mérite

en effet un débat que nous avons le devoir de lancer.

André Bouchat : Il faut dépasser les esprits partisans ou de clocher. C'est une affaire de vision. Il faut initier cette réflexion, oser ce débat. Il y va de notre responsabilité politique. Il faudra toutefois se montrer pédagogue et faire passer cette idée dans nos populations respectives. Et une bonne solution pourrait être de passer par des projets visant à fédérer la vie associative marchoise et rochefortoise. ■

Une fusion dans les 10 à 15 ans ?

Concrètement, quelles pourraient être les conséquences d'une telle fusion ? « Prenons par exemple la question du vieillissement de la population, indique François Bellot. Nous comptons plusieurs maisons de repos sur le territoire de nos deux communes. Mais elles sont confrontées aujourd'hui à d'énormes défis. Aujourd'hui, il est impossible pour une maison de repos de 150 lits de se spécialiser dans certains types de soins. Je pense par exemple à la maladie d'Alzheimer.

Des collaborations plus intenses et structurelles entre nos deux Communes permettraient d'envisager ce type de spécialisations. Or, actuellement, des personnes sont obligées de quitter leurs communes pour bénéficier de ce type de services. Ce qui conduit parfois à de l'isolement. »

Nouveau zoning au Gerny ?

André Bouchat cible quant à lui des perspectives économiques : « Une éventuelle fusion entre Marche et Rochefort permettrait d'envisager plus facilement la création d'un zoning commun le long de la route du Gerny, à gauche en partant de Marche, jusqu'à l'usine Lhoist. Cela permettrait également de

comme l'achat et l'utilisation de véhicules et de matériels pour les deux régies de Travaux. Nous venons d'investir 500 000 € sur fonds propres pour créer un espace de « coworking » et un « fat lab » sur le site des Pères Franciscains afin de ne pas louer le rendez-vous de l'emploi numérique. Cet espace, je l'espère, pourra évidemment bénéficier à toute la région ».

Pas avant dix ans ?

Où en est ce projet de fusion, in fine ? « Nous n'en sommes toujours qu'au stade de la réflexion. Nous agissons un peu comme des lanceurs d'idées, des allumeurs de réverbères », ose André Bouchat.

« Pour moi, il faut envisager cette réflexion sur du moyen ou du long terme, comme un enjeu de législature. Et même si le projet de la ministre De Bue fixe une échéance à 2024, il n'y a, à ce jour, aucun calendrier », précise Pierre-Yves Dermagne, bourgmestre de Rochefort.

Quant à François Bellot, il ajoute que « c'est un projet à dix, voire quinze ans, peut-être davantage ! Une idée qui pourrait même ne jamais voir le jour, si les Marchois et les Rochefortois décidaient de ne pas y adhérer. » La balle est dans leur camp. ■

Le nouveau nom ? « Rochefort-Marche »

Nous avons demandé à nos trois interlocuteurs de se projeter et d'envisager quelques questions concrètes qui pourraient se poser si la fusion devenait effective. Ils se sont prêtés de bonne grâce à ce jeu de politique-fiction.

1. Le nom de la nouvelle ville ?

« Même si on n'en est pas là, l'idéal serait Marche-Rochefort dans le sens qu'on veut. Il a l'avantage de comporter le même nombre de caractères que Marche-en-Famenne et ne froisserait personne. C'est en tout cas un élément important de l'éventuelle appropriation par les Marchois et les Rochefortois qu'il ne faut surtout pas négliger et auquel ils devront évidemment être associés », répond François Bellot. « Et pourquoi pas MarcheRoc ? », lance André Bouchat en boutade.

2. Combien de gares ?

« Pourquoi choisir ? se demande Pierre-Yves Dermagne. Conserver deux gares dans ce qui serait la plus grande commune en termes de superficie n'aurait rien de choquant. »

3. Où situer l'hôtel de ville ?

« Pourquoi ne pas l'installer à la frontière entre On et Jemelle », répondent-ils collectivement non sans humour. « Plus sérieusement, je pense que les deux hôtels de ville devraient être maintenus », indique André Bouchat. « Il faudra tabler avec les potentielles évolutions technologiques. Il ne sera logiquement plus nécessaire de se déplacer aussi souvent que maintenant à l'hôtel de ville », ajoute François Bellot. Autre suggestion de Pierre-Yves Dermagne : « Peut-être pourrait-on envisager des réunions de collège ou de conseil communal en décentralisation

dans l'une ou l'autre commune ? »

4. Quelle province pour la nouvelle ville ?

« En 1975, au moment des fusions, des Communes sont passées d'une province à l'autre », indique François Bellot.

« Alors qu'on est en pleine discussion sur l'avenir des Provinces, voilà une belle opportunité, estime André Bouchat. Il faut décloisonner et arrêter de rester confiné dans le même espace. »

« Le BEP et Idélux ont travaillé sur des projets et seront encore amenés à le faire », ajoute Pierre-Yves Dermagne. « La réflexion vaut aussi pour la zone de secours, la police et les arrondissements judiciaires. Quand je parlais de beau projet pilote pour la Région, en voilà la preuve », dit encore M. Bellot. « Nous sommes un véritable laboratoire », enchaîne M. Dermagne. ■